



RESEARCH ARTICLE

OPEN ACCESS

SOCIO-HISTOIRE DES BISSA DE COTE D'IVOIRE: PARCOURS MIGRATOIRE, GOUVERNANCE SOCIO-FONCIERE ET IDENTITE A GARANGO (BOUAFLE)

¹Dr. MLAN Konan Séverin, ²Dr. KONAN Koffi and ³YAO Yao Blé Marius

¹Enseignant-Chercheur, Sociologue, Jeune Equipe de Recherche sur le Foncier Rural Ivoirien (JERFRI)
Université Jean Lorougn Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)

²Enseignant-Chercheur, Sociologue, Université Jean Lorougn Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)

³Doctorant en Sociologie, Université Jean Lorougn Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)

ARTICLE INFO

Article History:

Received 07th September, 2019
Received in revised form
03rd October, 2019
Accepted 11th November, 2019
Published online 30th December, 2019

Key Words:

Migration, Bissa, Identity,
Integration, Ivory Coast.

*Corresponding author:

Dr. MLAN Konan Séverin

ABSTRACT

In spite of their colonial migration, and their naturalization in use of the decree n° 95-850, of September 26, 1995, naturalization of the people, born in former Haute Volta and installed in Ivory Coast before the independence, the Bissa still appear as Burkinabe in Ivory Coast and as Ivoirians in Burkina Faso. Based on qualitative and quantitative data, produced in Garango, a village created by the Bissa near the city of Bouaflé (Central-West Ivory Coast), at the confluence of the socio-political and economic interests of the colonizer, then of the Gouro (their indigenous guardians) and other peoples of Ivory Coast, this study questions (i) the real identity of the Bissa people, (ii) its level of social, economic and political integration, and (iii) its relations with the Ivoirian and non-Ivoirian peoples. Settled in Garango (Ivory Coast) in the mid-1930s, the Bissa became Ivoirians. They have their villages and socio-political organizations modeled on their villages of origin in Upper Ivory Coast (Burkina Faso). They are integrated into the political and economic game, at the local (Bouaflé) and national levels. Accused of perpetuating a Burkinabe immigration and being at the base of "theft" of nationality by peoples arriving in their villages of Bouaflé, Bissa can hijack prejudices and stereotypes by opening socially, politically and economically to all of Ivory Coast, by equidistance of political parties and total attachment to the Ivoirian nation.

Copyright © 2019, Dr. MLAN Konan Séverin et al. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Dr. MLAN Konan Séverin, Dr. KONAN Koffi and YAO Yao Blé Marius, 2019. "Socio-histoire des bissa de cote d'ivoire: parcours migratoire, gouvernance socio-foncière et identité à Garango (Bouaflé)", *International Journal of Development Research*, 09, (12), 32351-32357.

INTRODUCTION

Longtemps, l'humanité a connu de grandes mobilités de populations, qui continuent de prendre de l'ampleur, en touchant tous les continents (A. Fouchet¹, 1997). En effet, la migration est considérée comme l'un des enjeux mondiaux les plus importants et anciens. Plus de 214 millions de personnes vivent aujourd'hui hors de leurs pays d'origine (OIM, 2013). L'Afrique est le continent le plus confronté à ces mouvements migratoires, qui se sont déroulés avant et après la colonisation (L. Bossard, 2003). En Afrique de l'Ouest, l'on assiste, avant et après les indépendances, à des flux migratoires importants. On enregistre une proportion de 45 millions d'habitants en

1930, 87 millions d'habitants en 1960, puis 220 millions en 1990 (L. Bossard, 2003). La Côte d'Ivoire, pays d'immigration depuis l'époque coloniale, continue d'être le principal bassin de réception des migrants, en Afrique de l'Ouest avec plus de 3 millions d'étrangers à la fin des années 1980, en raison de son dynamisme économique, du secteur forestier favorable aux cultures pérennes attirant des voisins sahéliens, vivant dans un environnement sableux et chaud (A. Dabié, 2009 ; B. Zanou, 1991 ; M. Lesourd, 1982 ; A. Schwartz, 1979 ; E. Adjanohoun, 1964). En effet, au premier recensement général de la population en 1975, les immigrés représentaient 22 % des effectifs, soit 1 658 818 habitants (O. Dembélé, 2009). Déjà en 1937, les migrations vers la Côte d'Ivoire l'emportaient sur celles en direction du Sénégal ; et en 1955, la Côte d'Ivoire l'emporte sur le Ghana pour les migrants voltaïques et soudanais (P. Kipré, 2006). Par ailleurs, le territoire de la Haute Volta ou Haute Côte d'Ivoire (actuel Burkina Faso) a été créé

¹« Il ne faut cependant pas en conclure que le problème est uniquement français, voire européen ou occidental. Comme le montrent les cartes ci-jointes, réalisées avec le concours du géographe Gildas Simon, la question est, en fait, devenue de plus en plus mondiale ».

en 1919 à l'initiative des autorités françaises, devenant ainsi, un réservoir de main d'œuvre pour la colonie voisine, la Côte d'Ivoire ou Basse Côte d'Ivoire, territoire très sous-peuplé par endroits (R. Blion et S. Bredeloup, 1992). En 1891, François Crozat écrivait que « les Mossi sont trop denses pour une terre ingrate ».

Ainsi de façon spécifique, 683000 Burkinabé ont-ils été acheminés vers la Côte d'Ivoire, entre 1933 et 1959 (B. Zanou, 2001). Ces déplacements ont été d'abord forcés, impulsés sous la colonisation avant de prendre l'allure d'une migration familiale (R. Blion et S. Bredeloup, 1992). Beaucoup de Burkinabé vont jusqu'à affirmer qu'il est plus facile de s'installer en Côte d'Ivoire qu'à l'intérieur de leur propre pays (A. Dabié, 2009). Cette migration des Burkinabé vers la Côte d'Ivoire a engendré la création des villages de cultures pour les Burkinabé, en vue d'aider le colon à mettre en valeur la forêt, et d'autres part, leur donner un environnement sociologique plus adapté, afin qu'ils ne se sentent pas dépaysés : les cas à Bouaflé. En effet, ces villages portent des noms burkinabé tels que : Koudougou, Garango, Koupéla, Tenkodogo (B. Zanou, 2001). Aussi l'histoire du processus migratoire² des Bissa, du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire, reste-t-elle encore peu connue. En dépit de la migration coloniale des Bissa en Côte d'Ivoire, et leur naturalisation en usage du décret n°95-850, du 26 septembre 1995, portant naturalisation des personnes, nées dans l'ancienne Haute Volta et installées en Côte d'Ivoire avant l'indépendance, les Bissa apparaissent toujours comme des Burkinabé dans ce pays d'accueil, et comme des Ivoiriens quand ils arrivent au Burkina Faso. A la confluence des jeux d'intérêts socio-politiques et économiques du colonisateur et de l'Etat de Côte d'Ivoire, cette étude questionne (i) l'identité réelle du peuple Bissa, (ii) son niveau d'intégration sociale, économique et politique, et (iii) ses rapports avec les peuples ivoiriens et non ivoiriens. Aussi les Bissa ont-ils été suivis par les Mossi et autres Burkinabé, en Côte d'Ivoire et à Bouaflé.

Qu'en est-il de la nature des rapports que ces peuples entretiennent avec les Bissa ? Quelles sont les relations que les Bissa de Bouaflé développent-ils avec leur pays d'origine ? Les peuples Burkinabé, autres que Bissa, convoitent-ils la nationalité ivoirienne ?

Après avoir exposé la démarche méthodologique, qui sous-tend cette étude, l'analyse portera successivement sur : (i) les logiques de la migration des Bissa en Côte d'Ivoire, (ii) la gouvernance sociale et foncière des Bissa à Garango³, (iii) la reconstruction identitaire et le positionnement socio-économique, culturelle et politique des Bissa de Garango, à Bouaflé (Côte d'Ivoire).

Considérations méthodologiques: La théorie qui guide cette étude est celle de J. F. Hollifield (1992), cité par Weil Patrick (1994 : 308), dont la position est qu'« un mixte de libéralisme politique et économique explique l'incapacité des Etats démocratiques à maîtriser les phénomènes migratoires » (J. F. Hollifield, 1992). La force du marché de l'offre de travail expliquerait l'attraction irrésistible des immigrés sur les marchés des pays concernés, avec la difficulté pour ces Etats de freiner les flux. Dans ce cas d'offre importante en travail, « le contrôle des frontières serait rendu inefficace par le

développement du libéralisme politique » (Weil Patrick, 1994 : 308). La politique houpouëtienne a fait de la Côte d'Ivoire ce modèle d'Etat. L'étude empirique s'est déroulée à Garango, localité située au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire, à 4 km de Bouaflé, sur l'axe routier de cette ville à Daloa. Bouaflé est le chef-lieu de la région de la Marahoué (comptant les départements de Sinfra, Zuénoula et Bouaflé). Les données ont été produites sur la base des observations, des interviews et des entretiens auprès des chefs de ménage, la chefferie du village, les anciens, les autorités administratives et les élus. Sur la base de la technique de choix raisonné, 59 personnes ont été interviewées et 38 ont permis la production de données qualitatives par des guides d'entretien.

Socio-histoire et quête d'identité des Bissa de Côte d'Ivoire

Logiques de la migration des Bissa en Côte d'Ivoire: *Les Bissa sont un peuple venu de la Haute Volta, actuel Burkina Faso, pendant la colonisation. Ce peuple s'est installé sur le territoire ivoirien à partir de 1933. L'arrivée des Bissa à Bouaflé, précisément à Garango, est motivée et légitimée par le « ravitaillement » en main d'œuvre voltaïque abondante la Basse Côte d'Ivoire, dans l'optique de l'exploitation des ressources forestières dans cette zone, sous l'initiative du colonisateur.*

Le « ravitaillement » en hommes d'origine voltaïque a un mode opératoire particulier, à partir duquel, il parvient au territoire ivoirien et par ricochet à la ville de Bouaflé : l'oppression et la réquisition (pour ne pas dire la déportation) des populations, sous la contrainte du colon, qui à cette époque avait besoin d'une main d'œuvre valide pour la création et l'exploitation de grandes plantations européennes, en Côte d'Ivoire.

D'après les informations recueillies auprès des anciens des cadres administratifs et politiques du village de Garango (Bouaflé), les fondateurs viennent de la sous-préfecture de Garango, de l'actuel Burkina Faso. Le colon rassemblait à Garango (Haute Volta) des habitants des douze villages environnants. Les villages concernés par le regroupement de Garango de la Haute Volta sont : Kontenga, Bêgdô, Yanhôngô, Boussouman, Wargô, Ziguila, Sahônôngô, Lêrgô, Tchinnonkô, Garangô, Sessangô, Sahounokô. Par vague successive d'environ cinquante migrants Bissa, le colon, du nom de Commandant Adam's, les fait convoyer par le chemin de fer, de Ouagadougou à Bouaké, puis par la route jusqu'à Bouaflé. Voulant atteindre des résultats à court et moyen termes, et se persuadant que le peuple autochtone Gouro n'était pas travailleur, le Commandant Adam's a cru bon de mettre le cap sur un autre peuple agriculteur, capable de travailler la forêt, afin d'obtenir de grandes plantations de caféiers et de cacaoyers, dans la zone de Bouaflé, d'où son choix sur le peuple Bissa. Aussi ceux-ci décident-ils à leur arrivée, sur le site de la zone de Bouaflé, de reproduire le même nom de Garango, le nom du site de rassemblement en Haute Volta (Burkina Faso), en vue de conserver leur origine. Toute chose, qui va contribuer au prolongement de la reconstruction identitaire du peuple Bissa, une fois sédentarisé à Bouaflé. L'installation des Bissa s'est faite sans heurt et sans confrontation avec les autochtones Gouro. Ce point de vue est corroboré par les propos d'un membre de la notabilité Bissa de Bouaflé : « ce site n'était pas habité, mais on a eu comme tuteur, les Gouro de Lopkafila.

² Antoine Fouchet (1997) explique que les flux migratoires sont des phénomènes complexes, faits de dispersion, d'éclatement, de concentration.

³ Le village Garango fait partie des villages de colonisation voltaïque, installé à Bouaflé, dans la région de la Marahoué (Dabié Nassa, 2009).



Carte: circuit migratoire des Bissa de Garango, Burkina Faso en Côte d'Ivoire (Montage: MLAN)

C'est nous les premiers sur ce site. Il n'y avait personne sur ce site, et nous avons donné le même nom Garango du Burkina à ce site». Ce site de résidence a été obtenu par le colon, avec le chef Gouro, Lorou Bi Golé, et cédé aux peuples Bissa, fondant le village Garango de Côte d'Ivoire. Selon Y. Bambara., un chef de ménage de Garango : « *c'est le colon, qui nous a envoyé jusqu'ici, dans cette partie de Bouaflé. Celui-ci s'appelle Commandant Adam's. C'est lui qui nous a installés ici, avec l'accord des Gouro de Lopkafla, c'est lui qui nous a donné la forêt où nous sommes là* ». L'obtention du site de Garango revêt d'un double enjeu. Il s'agit, d'une part, de la contrainte coloniale, et d'autre part, de la politique de mise en valeur, initiée par le colon dès 1934. Ainsi la sédentarisation des Bissa à Garango tire-t-elle sa légitimité du déterminisme environnemental et colonial, qui part de 1930 à la fin des années 50 et de la volonté agraire choisie dès l'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire, par Feu F. Houphouët Boigny, jusqu'à son décès en 1993. Le slogan-loi du président Houphouët était : « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* ». Au regard de ce qui précède, il y a lieu d'affirmer qu'en se lassant du manque de main d'œuvre dévouée, le colonisateur a opté pour la solution qui lui paraissait réaliste, à cette époque. Pour Y S, chef de famille Bissa de Garango (Bouaflé):

« Le colon considère, nous les Bissa comme un peuple qui aime le travail, capable de faire des grands champs de café et de cacao, vu notre force de travail en Haute Volta, mais il n'y avait de place pour cultiver, donc le colon nous a envoyé ici parce que la zone manquait de main d'œuvre dans les plantations de café et de cacao ».

Par ailleurs, la création des villages Bissa a été encadrée par l'arrêté du 13 Août 1933 du Lieutenant-Gouverneur, Commandant Adam's, qui régleme, par cet arrêté, le

déplacement des populations de la Haute Côte d'Ivoire vers la Basse Côte d'Ivoire.

Peuplement de Garango de Bouaflé

Garango, localité de Bouaflé, est peuplé par trois principales grandes familles, des familles dites secondaires et des migrants venus après l'installation des Bissa. Ces trois principaux groupes familiaux sont Bambara, Yoda et Zeba. Les groupes familiaux secondaires sont animés par les Lingadé, Kéré, Saaré, Yabré, Dabré, Déné et Gouéné. Comme l'indique le tableau ci-dessous, il existe une douzaine de familles Bissa de Bouaflé, dont leurs équivalents sont actuellement représentés dans l'actuel Burkina Faso. Suivant ce tableau ci-dessous, la représentation des douze groupements familiaux du peuple Bissa, à Garango (Bouaflé) à des villages d'origine Burkinabè laisse entrevoir que les Bissa de Bouaflé maintiennent des liens socio-culturels ancestraux avec leur pays d'origine. Cette représentation présume qu'il n'y a pas eu de rupture systématique avec leurs origines. Cette recomposition des groupes familiaux voltaïques en Côte d'Ivoire renvoie à la quête d'une double reconstructions identitaires, basée sur l'identité d'origine et de la zone d'accueil. La région de la Marahoué, compte également Koudougou, Koupela et Tenkodougou, « *villages coloniaux créés par le colon Français dans les années 1930, dans le contexte de développement des plantations de la Basse Côte d'Ivoire d'alors* » (A. Dabié, 2009). La population de Garango, était estimée à 2591 en 1975, puis à 4882 en 1998. Aujourd'hui, le village de Garango, majoritairement Bissa, compte près de 6.870 individus dont 3.562 hommes et 3.308 femmes (INS, RGPH, 2014). La sédentarisation réussie du peuple Bissa soulève la question de l'intégration de ces derniers, qui vont de façon volontaire ou involontaire marquer une rupture progressive, avec leur pays

d'origine pour s'accommoder et se contenter de leur nouveau statut social, acquis en Côte d'Ivoire, surtout au regard de l'acquisition de terres cultivables, qu'ils vont exploiter en accord avec leurs tuteurs Gouro.

Tableau 1. Différentes familles Bissa et leurs villages d'origines du Burkina

Noms de famille Bissa de Garango de Bouaflé	Villages d'origine du Burkina
Yoda	<i>Kontenga</i>
Bara	<i>Bégdô</i>
Djabré	<i>Yanhôgô</i>
Gouêné	<i>Boussouman</i>
Bamsé	<i>Wargou</i>
Bila	<i>Ziguila</i>
Zèba	<i>Sahônôgô</i>
Djinkô	<i>Lêrgô</i>
Yabré	<i>Tchinonkô</i>
Bambara	<i>Garangô</i>
Zombo	<i>Sahounokô</i>
Saba	<i>Sessangô</i>

Source : Garango, décembre 2018

Ainsi, le mode opératoire, qui consistait à s'installer sous le contrôle du colon, va se prolonger, se renouveler et se reproduire de génération en génération, dans le temps. Toute chose, qui va entraîner le peuplement continu de la zone par des Bissa et autres allogènes, venus du Burkina Faso et des régions ivoiriennes, pour s'installer sur le territoire de Garango. Cela entraîne un envahissement du peuple Gouro, du fait du peuplement continu, qui est toujours en cours du peuple Bissa de Garango (du Burkina) à Garango de Côte d'Ivoire. En effet, de façon continue, des migrants quittent le Burkina, et viennent s'installer à Garango (Bouaflé), en raison de leurs parents, qui sont installés dans cette localité. A cet effet, J. Bonnemaïson, I. Cambresy, I. Quinty (1997) soulignent que « le peuplement d'un territoire n'est pas seulement le principe d'appropriation dudit territoire, mais un principe d'identification ». Cette construction identitaire rejoint la théorie de Perret et Gagnon (2016), qui estiment que « le territoire est producteur d'identité ».

Gouvernance socio-politique et foncière des Bissa à Garango

A l'issue de la création de Garango, le peuple Bissa était sous l'égide d'un dirigeant dénommé Nangni Bambara, venu avec la première vague de migrants de Garango de la Haute Volta, qui sera intronisé par son père Naba Saga, chef du village de Garango de la Haute Volta. Il fut le premier chef de Garango de la Basse Côte d'Ivoire, de 1933 à 1943. Le second sera Boussihan Bambara dont le règne a été de courte durée, appelé en France, pour prendre part à la deuxième Guerre mondiale. Des lors, Daga Bambara, son frère cadet, le succédera en occupant la tête du village de 1946 à 1985. Il fut intronisé par le Général De Gaulle le 30 Juin 1950, comme chef de Garango, dans le département de Bouaflé (Côte d'Ivoire). Aussi celui-ci transmettra-t-il la responsabilité à son cousin Yoda Bassi Taré, en raison d'un problème de santé. Depuis lors, Garango est géré par la famille Yoda, jusqu'à nos jours, dans une parfaite convivialité. Ainsi, de l'action du colon et par l'acceptation des Gouro, les différentes familles de la communauté Bissa de Côte d'Ivoire occupent et disposent de grandes portions de terre à Garango. Selon les Bissa, les responsables de la société en charge des forêts, SODEFOR (Société de Développement des Forêts), les considèrent comme le gardien premier de certaines parcelles de terres,

notamment, le Parc National de la Marahoué, par l'interdiction du Parc entre les membres du peuple Bissa, en raison de leur respect aux patrimoines forestiers de l'Etat. Le peuple Bissaa une organisation sociopolitique, dont la structuration s'inscrit dans le patrilignage. En effet, la désignation du gestionnaire de ce peuple se fait de façon héréditaire. Cependant, la désignation requiert des critères : le fils doit avoir des qualités, être doté de sagesse comme première qualité et le courage, afin gouverner la société Bissa. Le successeur, qui accède au trône est par conséquent du sexe masculin. Le fils acquiert les pouvoirs, qui lui sont conférés après le décès de son père. La succession obéit pour ainsi dire au principe de l'ainé, qui est le successeur formel du père défunt. Aussi convient-il de préciser que le principe de l'incapacité psychologique et de l'exclusion sociale est observé dans le passage de la succession. Ainsi, un aîné frappé d'une incapacité psychologique, et socialement non intégré dans la vie de la communauté (vie socio-politique) est systématiquement exclu du système de la succession.

Le rôle du chef du village est de conduire le village. Celui-ci est le garant de la société Bissa, qui règle les conflits et les affaires sociales et politiques (représentation de la population auprès des autorités administratives, politiques, consulaires). Par ailleurs, les peuples Bissa sont les seuls décideurs dans la gestion du village. A cet effet, les allochtones et autres Burkinabés sont considérés comme collaborateurs des Bissa, qui aident la chefferie dans certaines prises de décisions importantes. Ils sont représentés par leurs chefs de communauté vivant avec le peuple Bissa. La réussite d'un processus de gouvernance, en général, et de gouvernance territoriale, en particulier, dépend d'une entente parfaite entre les différents acteurs (J-P. Gilly et J. Perrat, 2003). En outre, dans la société Bissa de Garango (Bouaflé), la question de la gestion foncière est une affaire familiale. Ce peuple ne disposant pas de chef de terre, la gestion foncière revient aux différents chefs de famille. Cependant, le chef du village a un rôle de régulateur. Il veille au bon déroulement de la distribution des parcelles de terres entre membres de familles et entre Bissa et les populations allochtones et autres Burkinabés. Cependant, vu son aspect symbolique, la terre ne peut être vendue en pays Bissa. Elle se transmet de génération en génération comme le signifie bien un chef Bambara de Garango : « *chez nous, on ne peut pas vendre la terre. C'est la sueur de nos parents qui ont travaillé dur ici à Garango. Pourquoi je vais vendre ce que mon père m'a laissé ? Si je vends, et mes enfants, ils vont manger quoi ? Leurs enfants vont manger quoi ?* ». En pays Bissa, la terre constitue donc le patrimoine d'une communauté, d'une famille entière, du patrilignage, qu'il convient de sauvegarder quelles que soient les difficultés du moment, car au-delà du symbolisme qu'elle revêt, la terre constitue également un moyen de richesse économique. Dans la communauté Bissa, chaque famille a un nom et elle a un chef de lignage. Celui-ci est chargé de distribuer la terre entre les différents membres de la famille. C'est à ce titre que (A. Kouassigan, 1966), affirme que : « *la terre est une divinité génitrice, nourricière qui répond aux besoins des hommes* ». Ce point de vue permet de comprendre qu'en pays Bissa, la tenure de la terre se fait entre les membres d'une même famille, qui se représentent cette tenure comme une construction et reproduction identitaires.

Reconstruction identitaire et positionnement politique et économique des Bissa

La migration du peuple Bissa de Garango en Côte d'Ivoire a d'abord relevé de déplacements forcés, impulsés sous la

colonisation, avant de prendre l'allure d'une migration générationnelle (Blion et S Bredelou, 1992). Ce peuple d'origine voltaïque a fait valoir sa capacité au travail dans les plantations de café et de cacao du colon. Après l'obtention de l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960, il était demandé aux étrangers désireux d'avoir la nationalité ivoirienne d'en faire la demande. Pour des raisons politiques, cette demande de naturalisation n'a pu se faire de façon individuelle (loi de 1972 un peu limitant). Ainsi l'Etat de Côte d'Ivoire va-t-il procéder en 1995 à la naturalisation de ce peuple par le décret n°95-809 du 26 Septembre 1995, portant naturalisation des personnes de nationalité Burkinabè, originaires des villages Garango, Koudougou, Koupela et Tenkodougou dans le département de Bouaflé, et des villages de Kaya, Koudougou, Ouagadougou dans le département de Zuenoula. Alors, le peuple Bissa va se reconstruire une nouvelle identité à partir de la nationalité ivoirienne et bénéficier pour ainsi dire des privilèges liés à cette nouvelle nationalité. Cette naturalisation collective de la communauté Bissa de Bouaflé et Zuénoula va susciter des tensions dans l'arène politique ivoirienne. Elle va d'abord développer un ressentiment, surtout au niveau de l'opposition ivoirienne, qui considère à cette époque, cette naturalisation comme un « bétail électoral », à la solde du parti au pouvoir, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Au gré des changements politiques, donc du parti-Etat « pdciste », la faveur des immigrés est réorientée vers le nouveau parti politique né, au milieu des années 90, qu'est le Rassemblement des Républicains (RDR), fondé par feu Djéni Kobenan. Au fil du temps, les peuples nord ivoirien et des immigrés vont se reconnaître dans ce parti.

Contre vents et marées, les Bissa sont considérés comme des ivoiriens, du fait de leur naturalisation. Ils participent désormais à toutes les activités visant le peuple ivoirien : échéances électorales, activités économiques, culturelles organisées en Côte d'Ivoire. Ainsi, selon le sous-préfet central de Bouaflé, « les Bissa prennent part à toutes les joutes électorales. Ils sont impliqués dans toutes les élections. Et même il y'a des candidats. Ceux-ci sont issus de Garango pour les élections municipales ». La naturalisation des Bissava leur permet de jouir des droits, qui leur sont conférés par la constitution, et d'accomplir leur devoir civique. Ce point de vue est corroboré par les propos du Chef du village de Garango qui affirme que : « nous sommes ivoiriens, donc nous participons aux élections. Même à toutes les rencontres politiques avec les autorités politiques. Il ya aussi nos enfants même qui sont candidats aux élections municipales de ces dernières années ». D'ailleurs, les Bissa ne manquent à une aucune activité politique locale ou nationale, en Côte d'Ivoire. Ainsi, le repositionnement socio-culturel, la reconstruction identitaire des Bissa à Garango et leur participation au jeu électoral en Côte d'Ivoire sont les déterminants de leur parfaite intégration, dans le tissu social et politique ivoirien.

Intégration économique

En plus de leur intégration au système politique ivoirien, les Bissa sont également présents dans l'économie du pays en général et dans celle de la région de Bouaflé en particulier. Reconnus comme de braves paysans, ils participent à la production des cultures pérennes, dont le cacao, le café, l'anacarde, l'hévéa, le palmier à huile. Au-delà de ces cultures industrielles, le peuple Bissa est ancré également dans les activités vivrières et maraichères. En effet, les femmes Bissa se distinguent par leur maîtrise de la production du vivrier tel

que : le gombo, le maïs frais et sec, l'arachide qu'elles livrent sur les marchés locaux et ceux d'Abidjan. Les Bissa sont aussi de véritables commerçants, qui participent aux activités économiques de Bouaflé. Selon le 4^e adjoint au Maire de Bouaflé (lui-même Bissa), « les Bissa sont bien insérés dans l'économie de Bouaflé. Ils pratiquent des activités pour le développement de Bouaflé ». Ainsi, dès le mois d'Avril, les femmes Bissa se reconvertissent en vendeuses de mangues, le long de la principale route bitumée de Bouaflé à Daloa. En somme, le peuple Bissa, peuple ivoirien d'origine Burkinabè, s'intéresse à toutes les activités économiques telles que le commerce, le transport, l'agriculture comme tous les autres peuples ivoiriens.

Hégémonie Bissa et peuplement continu de Bouaflé par la migration postindépendance

Rapports Bissa et les immigrés: Arrivés en Côte d'Ivoire dans les années 30, les Bissa et leurs descendants sont des ivoiriens de fait (arrêté de 1961) et en droit (naturalisation à partir du décret de 1995 et du vote la loi N° 2013-653 du 13 septembre 2013). A Garango, les Bissa vivent en parfaite symbiose avec les peuples ivoiriens et étrangers, dont les plus importants (numériquement) sont : Mossi, Malinké (du Mali, Guinée, Burkina), Baoulé, Bété, Gouro, Senoufo, Yacouba, etc. Ceux-ci entretiennent des relations matrimoniales, d'allocation de terre, d'échanges de biens alimentaires et de travail en groupe.

L'hégémonie Bissa n'est-elle pas source d'antipathie ?

Les Bissa de Côte d'Ivoire n'ont pas totalement rompu avec leur pays et leurs familles d'origine (Burkina Faso), même si leurs résidences permanentes se trouvent en Côte d'Ivoire. Leur prospérité et intégration socio-foncière ont perpétué une immigration de Mossi, Maliens et d'autres Bissa en vagues régulières, depuis des décennies. Alors, pour Mima Adjami (2017), la naturalisation des personnes de nationalité Burkinabè, originaires des villages Garango, Koudougou, Koupela et Tenkodougou dans le département de Bouaflé, a été singulièrement réglée par le décret de 1995. En effet, en vue de conjurer une crise sociale grave, le décret n°95-809 du 26 septembre 1995, portant naturalisation des personnes d'origine Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire avant l'indépendance, a été pris par l'Etat ivoirien. Mais, la Côte d'Ivoire offrant une stabilité politique et une économie agricole et urbaine attrayantes, alors le peuplement de la zone de Garango (Bouaflé) a continué⁴, puisque la zone de Bouaflé offre également des possibilités d'insertion dans le secteur agricole. Entre temps, les immigrés non naturalisés s'accroissaient. Ceux-ci s'adjoignent à toutes les populations d'origine étrangère, qui réclament dans tout le pays, la nationalité ivoirienne. Aussi tous les Burkinabè confondus non concernés par la naturalisation du décret de 1995, en tête de la lutte, s'appuient-ils sur trois sources de légitimité pour réclamer la nationalité ivoirienne:

- la légitimation de la nationalité par l'histoire, en se fondant sur les Bissa de la période coloniale pour lesquels le décret de 1961 et 1995 ont été pris;

⁴En 1995, A. Adepoju précisait (1995: 105) "While in the distant past as in contemporary times, the population of Africa has always been on the move, recent times have seen migration increase in volume and new types of migratory forms emerge".

- la légitimation de la citoyenneté ivoirienne par la naissance à Garango;
- l'appartenance à la nation ivoirienne par la force, en raison de la crise de 2002, qui est brandie comme convulsion de revendication à prendre au sérieux pour un règlement total de la question de la nationalité.

En 2005, B. Ouédraogo, représentant l'Union de la jeunesse d'origine burkinabè de Côte d'Ivoire (UJOBCI), martelait:

« Lorsqu'on traite le Burkinabè installé à Gagnoa ou à Bouaflé depuis 45 ans, d'étranger, nous estimons que c'est un non-sens. L'histoire nous enseigne en effet que ce Mossi, ce Bissa, ce Gourounsi installé dans cette région l'est parce qu'au départ, il était citoyen de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire de la Haute Côte d'Ivoire. Et c'est par rapport à cela qu'il a été transféré en Basse Côte d'Ivoire pour y exercer des activités agricoles [...] les dispositions de la loi de 1961 qui prévoyait en son article 17 que "tout enfant né de parents étrangers peut devenir ivoirien s'il le souhaite", ont été prises en compte. Dans ces mêmes accords, il est dit que toute personne d'origine étrangère vivant en Côte d'Ivoire avant le 7 août 1960, peut réclamer sa citoyenneté ivoirienne » (Parfait Silga, 2005:1).

Au point saillant de la lutte, Linas Marcoussis⁵ indique que : les personnes d'origine étrangère, ne disposant pas de la nationalité ivoirienne, sont des apatrides, et une loi devra être prise en vue de les naturaliser. B. Ouédraogo considérait que ne pas donner la nationalité ivoirienne aux populations dites étrangères était une spoliation de la citoyenneté (op cit).

Mais, certains auteurs voient cela comme une ruse⁶. Simplicie Y. KOFFI (2015 :1) s'explique:

« Dans l'ensemble, les résultats ont révélé que par leurs activités agricoles, les migrants Burkinabè participent faiblement au développement local de Bouaflé, leur zone d'accueil. Les raisons qui expliquent ce constat sont la faiblesse des revenus agricoles mobilisés ainsi que leur non intégration spatiale et psychologique dans les villages d'accueil ».

Il poursuit son argument en stigmatisant:

« La non intégration spatiale est symbolisée par la ségrégation de l'habitat rural, qui consacre une séparation des autochtones et des migrants Burkinabè. Alors que les autochtones habitent les villages, les migrants Burkinabè sont établis dans les campements de culture, consacrant leur exclusion de toute action de développement local. La non intégration psychologique se manifeste par le fait que les migrants refusent d'accepter leur zone d'accueil comme étant leur espace vécu; mais ils le considèrent comme un espace de vie. Ainsi, les enquêtes ont démontré que ceux-ci externalisent une partie des revenus agricoles mobilisés dans leur pays d'origine » (op cit :1).

⁵Banlieue de Paris où des négociations sur la crise armée de septembre 2002, sous l'égide de la France, eurent lieu en 2003. Cette négociation a placé les forces rebelles et l'opposition politique dans le centre du jeu politique ivoirien...

⁶ Pour les premières autorités américaines actuelles, « Les immigrants qui seront jugés susceptibles de devenir des « charges pour la société » se verront refuser l'accès au territoire (Le Monde, 12 août 2019).

Et pourtant, selon M. Adjami (2016 : 4)), le Code de la nationalité de 1961 contenait deux voies spéciales pour l'obtention de la nationalité ivoirienne au bénéfice d'étrangers présents en Côte d'Ivoire à l'indépendance : d'une part, un programme de naturalisation disponible permet aux étrangers présents en Côte d'Ivoire à l'indépendance pendant une durée d'un an, et d'autre part, la possibilité d'acquérir la nationalité ivoirienne par déclaration, pour les enfants des migrants nés en Côte d'Ivoire. Cette loi de 1961 ne laissait place à des catégories de personnes considérées comme apatrides. Qui est l'apatride ? Selon M. Adjami (2016 : 7), « l'Article 1 de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides donne la définition suivante du terme apatride : « une personne qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ». En octobre 2013, la Côte d'Ivoire a adhéré aux deux conventions internationales relatives à l'apatridie – la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Pour mettre fin aux débats et l'interpellation du HCR, la Côte d'Ivoire a fait voter la loi N° 2013-653 du 13 septembre 2013 portant dispositions particulières en matière d'acquisition de la nationalité par déclaration. En son article 2, elle mentionne : « Bénéficient des dispositions de la présente loi les personnes entrant dans l'une des catégories ci-après :

- Les personnes nées en Côte d'Ivoire de parents étrangers et âgées de moins de vingt-et-unans révolus à la date du 20 décembre 1961 ;
- les personnes ayant leur résidence habituelle sans interruption en Côte d'Ivoire antérieurement au 07 août 1960 et leurs enfants nés en Côte d'Ivoire ;
- les personnes nées en Côte d'Ivoire entre le 20 décembre 1961 et le 25 janvier 1973 de parents étrangers et leurs enfants » (Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire) ».

Conclusion

Certes, des descendants des immigrés Burkinabè des années 1930, installés à Garango et autres villages Bissa de Bouaflé, ont souffert de la non citoyenneté ivoirienne (d'aucuns diront de l'apatridie), en raison des difficultés à bénéficier de la nationalité de leur pays de naissance (Côte d'Ivoire) comme dans leur pays d'origine (Burkina Faso). Le décret de 1995 et la loi n°2013-653 du 13 septembre 2013 ont permis à plus de 700 000 personnes, considérées comme apatrides, de pouvoir obtenir la nationalité ivoirienne.

Mais, à l'évocation des crises armées de 2002 et de 2011, les aspirations légitimes de immigrés et de leurs descendants apparaissent comme une atteinte à la souveraineté d'un Etat. Il s'agit également de formation de groupes armés pour porter atteinte aux biens et aux personnes d'un pays tiers. Les Bissa sont des ivoiriens. Ils ont des territoires et des organisations socio-politiques calquées sur le modèle de leurs villages d'origine de la Haute Côte d'Ivoire (Burkina Faso). Ils sont intégrés dans le jeu politique et économique, au niveau local (Bouaflé) comme national (Côte d'Ivoire). Dans ces conditions, les Bissa doivent se débarrasser de trois bouées ou pesanteurs : de un, ne pas se structurer en « bétail » électoral pour des partis politiques dont ils se réclamaient proches et pour lesquels leur naturalisation a marqué le pas ; de deux, ne pas s'enfermer dans les campements, et continuer à tisser des liens séculiers particulièrement très bénéfiques avec le pays de leurs ancêtres, le Burkina Faso, au vu et au su de tous ; et de

trois, ne pas être à la base de couloirs de migration du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire : le cas de la sempiternelle crise migratoire entre le Mexique et les Etats Unis d'Amérique interpellée. En s'ouvrant socialement, politiquement et économiquement à leur voisin et tuteur Gouro et à toute la Côte d'Ivoire, par des actions d'envergure nationale et locale, les Bissa hotteront définitivement, aux yeux des autres Ivoiriens, les préjugés et stéréotypes d'étrangers. Ce sont les colons, qui ont convoyé leurs parents en Côte d'Ivoire. La faute liée à leurs ennuis de citoyenneté leur incombe particulièrement, au regard des décrets de 1961 et de 1995, et non aux autres peuples de la Côte d'Ivoire.

RÉFÉRENCES

- Adepoju A., 1995, « Migration in Africa », in Baker Jonathan and AinaTadeakin (éds.), *The migration experience in Africa*, Uppsala, NordiskaAfrikaninstitutet, pp87-107
- Adjamia M., 2016, *L'apatridie et la naturalisation en Côte d'Ivoire*, HCR, Genève, 94p
- AdjamiM., 2016, *L'apatridie et la nationalité en Côte d'Ivoire*. HCR
- Adjanooun E., 1964. *Végétation des savanes et des rochers découverts en Côte d'Ivoire centrale*. Paris, ORSTOM, (7), 178 p
- Blion R. et Bredeloup S., 1992. « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et sénégalais » In le modele ivoirien en question, Les cahier de l'orient, Karthala, Paris, 574p
- Bonnemaison J., Cambresy L., Quinty L., 1997, « le territoire, lien ou frontière ? », In identité, conflits ethniques, jeux et recompositions territoriales, ORSTM, Paris, 819p
- Bossard L., 2003, *peuplement et migration en Afrique de l'Ouest : une crise régionale en Côte d'Ivoire*. Afrique contemporaine, Eté, pp 157-162
- Dabie D. N. A 2009. *Les frontières en Côte d'Ivoire: historique, défis et stratégie pour une meilleure régulation des flux migratoires*. Ed :OIM, Genève, pp6- 10
- Dembélé O. 2009, « Migration en Côte d'Ivoire », Document thématique : migration, pression foncière et cohésion en Côte d'Ivoire », 34p
- Fouchet A., 1997, *L'immigration est aussi un phénomène mondial*. La Croix, <https://www.la-croix.com/Archives/>
- Gildas S., 1995, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Editions PUF, 429p
- Kipré P. (2006), « Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle », Outre-Terre, Paris, pp313-332
- Koffi Y. S., 2015, *migrations burkinabè, économie agricole et développement local à Bouaflé Centre-ouest de la Côte d'Ivoire*. In Communication, 7^e Conférence Africaine sur la population, Johannesburg, 30-04 Décembre 2015.
- Lesourd M., 1988, *La forêt, la machette et le billet de banque Problématique du colonat agricole en région d'économie de plantation : l'exemple du système de production Baoulé (Côte d'Ivoire forestière)*. Cah. Sci. Hum. 24 (1) pp 73-97.
- Mlan K. S., 2013, *Le rônier, Borassus aethiopum Mart.*, dans la vie sociale et culturelle des Baoulé Aïtô de Dimbokro (Côte d'Ivoire). Abidjan, Thèse unique de Doctorat, Université Félix Houphouët Boigny, 445p
- Perret C. et Gagnon Ch., 2016, « Identité(s), gouvernance villageoise et développement territorial viable en Kabylie », CIST2016 - *En quête de territoire(s)*, Grenoble, Proceedings du 3^e colloque international du CIST, 377p
- Schwartz A., 1979, *Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien : l'exemple du canton Bakwé de la sous-préfecture de Soubré*. Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines (FRA), Vol. 16, N°1-2, pp 83-101
- Silga P., 2005, *Côte d'Ivoire : des Burkinabè en quête de citoyenneté*. Le Pays, Jeudi 08 septembre / consulté le 20 juin 2019.
- Verdeaux F., 2011, *Des forêts et des hommes : 14. Politiques et dynamiques forestières : et la déforestation ? : comment nous nous sommes disputés ... (notre forêt) : politiques forestières et développement en Côte d'Ivoire*. Les dossiers thématiques de l'IRD, Paris, SUDS-IRD|
- Weil Patrick, 1994, *Immigration, nation et nationalité : regards comparatifs et croisés*. In *Revue française de science politique*, 44^e année, n°2, pp308-326.
- Zanou B., 2001, « Rapport d'analyse du RGPH-98, THEME 2: Migrations », Abidjan, 36p
